

*Questions orales***LES PIPE-LINES DU NORD****LE TRACÉ DE LA FOOTHILLS—LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INDIENS**

**M. Keith Penner (Cochrane):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre sait fort bien que l'absence de progrès dans le règlement des revendications foncières des Indiens du Yukon est source d'inquiétude pour un très grand nombre. Ce n'est pas seulement le Conseil des Indiens du Yukon qui a manifesté cette inquiétude. M. Robert Blair, président du conseil d'administration de la Foothills Pipe Lines et président de la Foothills Oil Pipe Lines, une compagnie sœur, a signalé que c'est cette stagnation même qui a incité sa société à retirer la demande qu'elle avait présentée à l'Office national de l'Énergie.

Comme suite aux récentes réunions qu'il a tenues avec des délégués du Conseil des Indiens du Yukon, le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire pour relancer les négociations en vue de parvenir à un règlement satisfaisant des revendications, règlement qui ouvrira la voie au développement économique du Grand nord?

**L'hon. Jake Epp (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** En réponse à la question du député, monsieur l'Orateur, je dois d'abord lui signaler que des réunions ont été tenues avec le conseil des Indiens du Yukon et des représentants du gouvernement territorial du Yukon. J'ai eu hier deux entretiens avec les représentants du Conseil des Indiens du Yukon et un autre avec ceux du gouvernement territorial. Nous avons tous convenu qu'il est indispensable d'entreprendre les négociations au sujet des revendications et d'agir avec célérité. Tous les députés voudraient que la question soit résolue rapidement.

Nous n'avons pas encore épuisé notre ordre du jour. Je dois donc rencontrer encore les représentants du conseil territorial du Yukon aujourd'hui à 17 h 30 et ceux du Conseil des Indiens du Yukon à 19 heures.

**M. Penner:** N'est-il pas vrai que le gouvernement n'a adopté aucune ligne de conduite pour le règlement des revendications des autochtones dans le Nord? Le ministre se mettra-t-il à l'œuvre sur-le-champ, étudiera-t-il cette affaire importante et annoncera-t-il à la Chambre sans tarder ce qu'est exactement la politique du gouvernement pour le règlement de ces revendications? Quelle est exactement la politique du gouvernement?

● (1440)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette question soulève non pas un, non pas deux, mais bien trois points controversables.

\* \* \*

[Français]

**LE TRANSPORT AÉRIEN****LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ NORDAIR—ON DEMANDE SI LE DOSSIER SERA DÉFÉRÉ À LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS**

**M. Pierre Deniger (Laprairie):** Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. La semaine dernière, le ministre des Transports indiquait à la

[M. MacKay.]

Chambre qu'il avait l'intention au sujet de la vente de la Nordair de faire une recommandation à son cabinet d'ici un mois. Le ministre a-t-il l'intention de référer le dossier à la Commission canadienne des transports d'ici un mois?

[Traduction]

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ferai bientôt une proposition au cabinet au sujet de la façon de disposer de la société Nordair; il va de soi que cette proposition devra être approuvée par la C.C.T. en temps voulu.

[Français]

**M. Deniger:** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre des Transports ignore-t-il que c'est à la Commission canadienne des transports que revient une compétence exclusive en termes d'émission de permis pour les transporteurs aériens ainsi que pour la vente de transporteurs aériens, ou est-ce que le ministre et son gouvernement ont l'intention d'imposer à un tribunal administratif une décision politique?

[Traduction]

**M. Mazankowski:** Ce n'est pas du tout là l'intention du gouvernement. Tout changement à la propriété de la société Nordair devra naturellement être approuvé par la C.C.T.

\* \* \*

**LE COMMERCE INTERNATIONAL****LE DÉSÉQUILIBRE DU COMPTE COURANT—CONSÉQUENCE DE LA PERTE DE CERTAINS CONTRATS**

**L'hon. Robert K. Andras (Thunder Bay-Nipigon):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Le pessimisme que le ministre laisse voir à propos du déséquilibre dans le compte courant reflète-t-il sa réaction devant la perte de contrats avec l'Argentine, le Japon et le Mexique, et la perturbation des échanges commerciaux avec le Moyen-Orient, situation que nous devons aux initiatives ou encore à l'immobilisation du gouvernement actuel?

**L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international):** Tout d'abord, je tiens à vous dire que nous n'avons pas perdu de contrat avec le Japon. En ce qui concerne le Mexique, nous sommes encore en train d'en discuter—il y a deux mois, nous avons commencé une étude qui nous prendra près de six mois à compléter; nous pourrions alors reprendre les négociations relatives à ce contrat.

La déclaration que j'ai faite hier au sujet du solde du compte courant pour l'année prochaine porte principalement sur le fait que, fort probablement, nos échanges commerciaux avec les États-Unis continueront d'être faibles l'année prochaine. Cette année, notre déficit vis-à-vis des États-Unis atteint un milliard de dollars alors que l'année dernière nous avions un excédent considérable, rien que pour le commerce. Si la récession se poursuit aux États-Unis l'année prochaine nous devons nous attendre à ce que le déficit de notre compte courant augmente encore.